



Syndicat des employés de Vidéotron ltée
SCFP – Section locale 1417
5050, boul. des Gradins, bureau 200
Québec (Québec) G2J 1P8

Téléphone : 418 574-7056
Télécopieur : 418 574-7057

Québec, le 16 septembre 2021

Communiqué

Bonjour,

À la suite du communiqué de l'employeur relatif à l'obligation de détenir le passeport vaccinal en date du 1^{er} novembre, nous sommes actuellement, de concert avec le service juridique du SCFP, à analyser toutes les conséquences d'une telle obligation. Toutefois, il sera primordial d'avoir tous les détails de la politique de l'employeur afin de pouvoir en faire une analyse complète.

Bien que nous croyions fortement au bienfait d'une vaccination massive afin de venir à bout de ce malicieux virus qui a bouleversé nos vies depuis maintenant près de deux ans, nous tenons à vous réitérer que nous respecterons nos obligations envers tous nos membres dans la défense de vos droits, le cas échéant. Nous vous rappelons, en terminant, pour ceux qui décideraient de se faire vacciner, que vous avez suffisamment le temps d'obtenir votre passeport vaccinal avant le début de l'application des mesures annoncées aujourd'hui, soit le 1^{er} novembre 2021.

Salutation

André Blouin

Président

andre.blouin@sevl1417.com